Nations Unies

S/PV.7119



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7119[e] séance

Mercredi 26 février 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Murmokaitė	(Lituanie)
Membres :	Argentine	M. Rutilo
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

14-24554 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/125, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2140 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2140 (2014) sur le Yémen. En adoptant la résolution à l'unanimité, le Conseil de sécurité vient de faire passer quatre messages très clairs.

Premièrement, la communauté internationale continue d'accorder toute son attention au Yémen et est disposée à aider le peuple yéménite afin qu'il puisse connaître un avenir plus stable et plus prospère. Il faut en faire davantage pour aider le Gouvernement yéménite à améliorer la situation en matière de sécurité et fournir une aide humanitaire.

Deuxièmement, les prochaines étapes de la transition sont claires. Il s'agit de la réforme électorale constitutionnelle, suivie d'élections. Toutes les parties prenantes doivent œuvrer de concert pour mettre en œuvre les recommandations issues de la Conférence du dialogue national, y compris la recommandation figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la bonne gouvernance concernant les compétences requises des candidats à des postes de direction.

Troisièmement, ceux qui souhaitent faire dérailler la transition politique devront subir des conséquences immédiates et fermes, grâce à l'action du nouveau Comité des sanctions. La résolution est claire : « aux fins de la transition, il importe de tourner la page de la présidence d'Ali Abdallah Saleh » (*résolution 2140 (2014), quatorzième alinéa du préambule*).

Quatrièmement, lorsque le Conseil agit à l'unisson et envoie des messages fermes, il peut servir de catalyseur de changement.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour saluer les efforts que continuent de déployer le Conseiller spécial, M. Jamal Benomar, et le Conseil de coopération du Golfe afin d'accompagner le Yémen dans ce processus de transition.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il y a trois ans, des manifestants pacifiques sont descendus dans les rues de Sanaa, dans le but de réaliser leurs aspirations à un Gouvernement plus ouvert et plus démocratique. Sur le dossier du Yémen, le Conseil de sécurité s'est toujours exprimé clairement et fermement. Ensemble, nous avons salué les efforts du Président Hadi Mansour et du peuple yéménite pour mettre en œuvre des réformes véritables, et nous sommes fermement engagés à accompagner le Yémen tout au long du processus de transition.

Nous voudrions souligner que nous continuerons d'appuyer le leadership du Président Hadi Mansour et des responsables favorables aux réformes au sein du Gouvernement et de la société civile. Nous saluons leur contribution importante qui a permis de dégager un consensus au cours d'une période difficile, et nous encourageons le Gouvernement yéménite et toutes les parties prenantes yéménites à continuer d'aller de l'avant dans le processus de transition politique, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe(CCG) et à son mécanisme de mise en œuvre.

Le Conseil a affirmé son appui au Yémen tout au long de la transition. Par sa résolution 2014 (2011), il a envoyé un message clair d'appui international à une transition politique sans heurt basée sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, qui a abouti à un changement pacifique à la tête de l'État. Par la résolution 2051 (2012), nous avons appuyé la mise en œuvre intégrale et dans les délais de cette initiative et appelé à la tenue d'une Conférence de dialogue national sans exclusive, participative et transparente. L'année dernière, dans une déclaration présidentielle (S/PRST/2013/3), le Conseil a prévenu les personnes mal intentionnées qu'elles ne devaient pas entraver la réalisation de progrès, pour faciliter la mise en place des conditions nécessaires au lancement d'une conférence réussie.

Aujourd'hui, nous saluons l'adoption à l'unanimité de la résolution 2140 (2014), par laquelle le Conseil se félicite des résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive, une conférence yéménite historique. Cette résolution souligne qu'il importe de tourner la page de la présidence d'Ali Abdallah Saleh pour répondre aux aspirations du peuple yéménite, y compris en s'assurant que les femmes sont représentées au Gouvernement.

Le Conseil a clairement indiqué que nous demeurons fermement déterminés à appuyer le Yémen dans la mise en oeuvre des prochaines étapes du processus de transition, la réforme constitutionnelle et les élections nationales. Avec la résolution d'aujourd'hui, le Conseil a pris la mesure progressiste de créer un comité prêt à sanctionner les personnes qui entraveraient la transition en cours au Yémen. En mettant en place ce mécanisme, le Conseil est mieux à même de faire face en temps voulu à ceux qui cherchent à compromettre les progrès accomplis dans l'intérêt des Yéménites.

M. Araud (France) : Nous nous félicitons de l'unanimité du Conseil qui a permis l'adoption de la résolution 2140 (2014). Cela démontre que, dans les situations de crise, quand le Conseil parle d'une seule voix, la mise en place d'une transition ordonnée, pacifique et démocratique est possible.

La résolution que nous venons d'adopter envoie trois messages clairs. Premièrement, le Conseil et la communauté internationale demeurent pleinement engagés au Yémen et soutiennent une transition démocratique qui réponde aux aspirations du peuple yéménite. Deuxièmement, les prochaines étapes de la transition sont claires : la rédaction d'une nouvelle constitution, la réforme électorale et la tenue rapide d'élections générales. La résolution souligne que, pour progresser dans cette transition, il importe de tourner la page de la présidence d'Ali Abdallah Saleh. Troisièmement, les acteurs qui voudraient déstabiliser la transition politique en subiront les conséquences. C'est le sens de l'établissement par le Conseil de sécurité d'un comité de sanctions et d'un groupe d'experts.

Avec cette résolution, l'ONU confirme, sur le Yémen, son soutien aux aspirations légitimes et démocratiques qui traversent en ce moment la région, et nous espérons qu'elle pourra montrer la même détermination sur d'autres crises en cours.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Sallal (Yémen) (*parle en arabe*) : Je félicite tout d'abord la délégation de la République amie de Lituanie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois et lui souhaite plein succès. Nous remercions également la délégation du Royaume hachémite de Jordanie pour sa présidence remarquable et sage des travaux du Conseil le mois dernier.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes sincères félicitations aux délégations du Tchad, du Chili et du Nigéria pour avoir obtenu un mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité pour 2014-2015. Je ne doute pas qu'elles représenteront un ajout important aux travaux du Conseil.

J'ai également l'honneur de transmettre au Conseil les salutations de S. E. M. Abed Rabbo Mansour Hadi Mansour, Président de la République du Yémen, et du gouvernement yéménite, qui apprécient les efforts déployés par le Conseil pour aider le Yémen à préserver son unité, sa sécurité et sa stabilité.

Malgré les difficultés auxquelles mon pays a dû faire face ces trois dernières années et qui, au départ, ont failli entraîner le pays dans une guerre civile, le pays a pu éviter ces dangers par la grâce de Dieu et grâce à sa providence, et parce que toutes les composantes et différentes parties politiques ont fait primer l'intérêt supérieur de la nation, ont fait des concessions et ont mis l'intérêt du peuple yéménite au-dessus de toute autre considération. De même, l'appui régional et international a joué un rôle prépondérant et a contribué à éviter que le Yémen ne tombe dans le chaos.

Je voudrais à cet égard réaffirmer que le Président Hadi Mansour, ainsi que le Gouvernement de réconciliation nationale et le peuple yéménite apprécient le rôle, auquel ils attachent de l'importance, joué par les États du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, l'ONU et le Conseil de sécurité qui assurent le suivi du processus politique de transition au Yémen, et plus particulièrement de la Conférence de dialogue national sans exclusive. Cette position a été exprimée par S. E. M. Al-Qirbi, Ministre yéménite des affaires étrangères, dans cette salle le 27 septembre 2013 (voir S/PV.7037). Mon pays se trouve à un moment historique, sur la voie de l'édification d'un Yémen nouveau, s'appuyant sur des fondements démocratiques, la bonne gouvernance, la justice et une citoyenneté garantissant l'égalité de tous les Yéménites. C'est la voie qu'a choisi de suivre le peuple yéménite, par sa volonté, en descendant pacifiquement dans la rue pour exiger le changement, et par l'application du principe du dialogue entre toutes les parties et composantes, y compris les parties qui n'étaient pas représentées lors de la signature de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre.

Malgré les défis énormes que mon pays doit relever au niveau politique, en matière de sécurité et dans les domaines économique et humanitaire, qui auraient pu le balayer, la sagesse et l'expérience de notre frère, le Président Hadi Mansour, son ouverture d'esprit, et les efforts inlassables et intenses qu'il a déployés et qu'il continue de faire ont empêché que cela ne se produise. Le Président Hadi Mansour est déterminé à veiller au succès de la période de transition conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, et à son mécanisme de mise en œuvre et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet effet, il ne ménage aucun effort pour surmonter les obstacles entravant leur mise en œuvre intégrale et pour assurer l'application des résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive, et répondre aux ambitions et aspirations du peuple yéménite. De même, il ne permettra pas que la situation politique soit entravée ou qu'elle ne dérive dans la violence. Il affirme constamment que toutes les solutions constitutionnelles et juridiques sont acceptables afin d'assurer la justice, la liberté, l'égalité des citoyens et la réparation légitime des injustices passées. Ces solutions doivent cependant être réunies sous le toit de l'unité yéménite.

Afin que le Yémen maintienne ce modèle unique en son genre et efficace, non seulement dans la région mais dans le monde entier, et afin de ne pas revenir à la case départ, aux affrontements, à la violence et à la dérive vers la fournaise de la guerre civile – que Dieu nous en préserve –, et compte tenu des risques de propagation du phénomène du terrorisme international et d'instabilité que cela suppose pour le Yémen mais aussi pour le monde entier, il est important que le Conseil soit aux côtés du Yémen et qu'il continue d'appuyer les efforts du Président Hadi Mansour et du Gouvernement yéménite, en particulier durant cette période sensible et délicate, importante et décisive de l'histoire de notre peuple.

Je me permets de citer le discours qu'a prononcé S. E. le Président à l'occasion du deuxième anniversaire de la signature de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe :

> « Nous nous souvenons tous de la réponse de nos frères des États du Golfe en vue d'aider le Yémen à trouver le moyen de sortir de la crise dans le cadre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe. Cette initiative a établi une feuille de route claire pour le transfert de pouvoir et nous continuons de suivre cette voie, déterminés à appliquer ses dispositions et à exécuter les tâches qu'elle a toutes définies, sans en oublier ni les dissocier ».

Je citerai également des propos qu'il adressés récemment à nos frères du Conseil de coopération du Golfe et à nos amis de la communauté internationale à l'occasion de la cérémonie de clôture de la Conférence de dialogue national sans exclusive :

> « Nous nous emploierons, avec le plus grand sérieux et en toute sincérité, à les appuyer et à les aider à appliquer les résultats de la Conférence de dialogue national pour que nous édifions ensemble un Yémen nouveau dont peut s'enorgueillir son peuple et qui constitue un pilier et un soutien pour ses amis, un appui à la sécurité de la communauté internationale et un facteur de stabilité pour le monde entier ».

Le lendemain de la clôture de la Conférence de dialogue national sans exclusive, le Yémen avait franchi une étape considérable en vue de répondre aux aspirations du peuple yéménite pour promouvoir rapidement des changements marquant une avancée. La Conférence de dialogue national sans exclusive a représenté un excellent modèle pour que les différentes parties prennent place à la table du dialogue de manière civilisée. Tous les points de vue et toutes les

orientations, non seulement celles qui divergeaient mais également celles qui correspondaient parfois, ont fait l'objet de discussions, les opinions des uns et des autres ont été acceptées et l'intérêt de la nation l'a emporté sur l'intérêt des personnes, des partis ou des tribus, afin de parvenir à un consensus.

Je tiens à affirmer que ce à quoi est parvenue la Conférence de dialogue national sans exclusive, pour ce qui est de ses conclusions et recommandations, est le résultat d'une entente et d'un débat approfondi entre Yéménites, entre toutes les parties et toutes les composantes de la vie politique, sous la supervision directe de notre frère, e Président de la République, qui a présidé la Conférence de dialogue national sans exclusive. La communauté internationale a joué un rôle crucial pour concilier les positions divergentes au Yémen et fournir le savoir-faire nécessaire pour faire avancer le dialogue.

Le dialogue yéménite constitue un très bon exemple de coopération constructive entre l'ONU et une organisation régionale, à savoir le Conseil de coopération du Golfe, dans le cadre de laquelle le Conseil de sécurité a approuvér l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre assorti de délais et adopté les résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012).

Je me dois de remercier sincèrement S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon, ainsi que son Conseiller spécial, M. Jamal Benomar. Ils ont consenti d'importants efforts pour fournir des conseils d'expert et des recommandations afin d'aplanir les divergences de vue entre les diverses parties au dialogue. Je remercie aussi S. E. M. Abdul Latif bin Rashid Al Zayani, Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, de même que les Ambassadeurs des 10 États qui ont coordonné l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, les membres permanents du Conseil de sécurité, les États membres du Conseil de coopération du Golfe et de l'Union européenne, et tous ceux qui ont travaillé avec nous.

Le Gouvernement yéménite a travaillé d'arrache-pied pour surmonter les injustices et les échecs du passé en s'attaquant aux causes profondes du conflit au sein de la société yéménite, qui sont liées aux mécanismes de prise de décision et à la répartition équitable des ressources au titre de l'état de droit et de la bonne gouvernance. De nombreuses décisions ont été prises récemment au niveau national concernant les employés ayant perdu leur emploi dans les secteurs civil, militaire et de la sécurité. Il s'agit, entre autres, du décret n°63/2013 concernant la question foncière dans les provinces méridionales, une stratégie de mise en œuvre de la solution en 20 points pour le sud et la décision n°191/2013 concernant l'indemnisation des victimes de violations des droits de l'homme.

Le Gouvernement yéménite attache une grande importance aux questions économiques et de développement durable. Bien que les conclusions et les recommandations de la Conférence nationale aient accordé une attention suffisante à la situation économique, les Yéménites sont malheureusement toujours aux prises avec une réalité économique difficile. Nombre de réunions et conférences internationales ont été organisées à cet égard. J'exhorte nos amis ayant fait des promesses de contributions à les tenir, afin d'alléger le fardeau économique qui pèse sur nos citoyens et de garantir le succès des efforts que déploie le Gouvernement à cet égard.

Je voudrais appeler l'attention sur certains des principaux problèmes auxquels se heurte actuellement le Yémen.

Premièrement, l'aggravation de la situation humanitaire. Il s'agit d'une calamité potentiellement imminente, compte tenu du nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays, d'immigrants et de réfugiés de retour de la Corne de l'Afrique. Cela grève aussi le budget de l'État, en raison de la hausse de la pauvreté et du chômage chez les jeunes. Un appui supplémentaire doit donc être apporté à l'appel humanitaire d'urgence lancé par le Gouvernement yéménite et l'ONU.

Deuxièmement, nous sommes actuellement confrontés aux tentatives d'Al-Qaida dans la péninsule arabique d'asseoir sa présence dans plusieurs provinces. Ce groupe profite des conditions exceptionnelles qui règnent dans le pays et de la situation économique désastreuse pour commettre des actes terroristes visant à porter atteinte à l'État, en ciblant diverses installations militaires et de sécurité ainsi que des édifices étrangers et gouvernementaux. Je tiens à souligner que le Yémen demande à la communauté internationale d'adopter une position plus ferme et d'aider le Gouvernement et le peuple yéménites à lutter contre le terrorisme, notamment en lui fournissant un appui matériel, logistique et moral afin de renforcer ses capacités dans ce domaine.

Le Conseil de sécurité souligne qu'aussi bien le Yémen que la communauté internationale ont appelé à un Yémen unifié. Il le faut pour préserver la sécurité et la stabilité du pays, ainsi que la paix et la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que le Conseil continuera de soutenir le Yémen, comme il l'a toujours fait. Nous sommes par ailleurs certains que, outre le volet politique, le Conseil se penchera aussi désormais sur les questions économiques, humanitaires et de sécurité, qui garantiront véritablement la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Conférence de dialogue national, permettant ainsi de répondre aux aspirations du peuple yéménite, et en particulier des jeunes, à une société démocratique.

Je remercie le Conseil de sécurité de toutes ses contributions et de son appui en faveur du Yémen.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.